



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 22 janvier 2021

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Carl Péloquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire à distance par conférence téléphonique (sans public), ce lundi 25 janvier 2021 à 18 h 30.**

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du lundi 25 janvier 2021 à 18 h 30</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
6. Confirmation et attestation au ministère des Transports dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration du chemin Macdougall (RE 2018-805)
7. Règlement modifiant le règlement 2020-830 décrétant un emprunt et une dépense de 838 000 \$ pour l'achat d'un camion auto-pompe neuf pour la Direction de la sécurité incendie afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 1 032 500 \$
 - 7.1. Avis de motion
 - 7.2. Dépôt d'un projet de règlement
8. Renouvellement du contrat de travail de monsieur Gilles Neveu à titre de chargé de projet temporaire
9. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore (RE 2019-817)
10. Prolongement des infrastructures sur les lots 6 396 606, 6 396 607, 6 396 605, 6 396 627, 6 341 003 et 6 396 629 du cadastre du Québec – Entente pour la cession d'infrastructures



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

11. Autorisation à signer une entente pour l'implantation de sentiers de marche et de raquette sur le site du Club de Golf Lachute - Abrogation de la résolution 453-12-2020
12. Deuxième période de questions
13. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/cb
p.j.

c.c. Monsieur Carl Péloquin, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, le Conseil municipal est autorisé à siéger sans public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication et suivant le décret 689-2020 du 25 juin 2020 et l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, le Conseil municipal peut siéger sans la présence du public puisque la Ville de Lachute n'est pas en mesure de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 25 janvier 2021

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute et conférence téléphonique.

Présents sur place : Le maire Monsieur Carl Péloquin, Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M^e Lynda-Ann Murray, directrice du Service des affaires juridiques et greffière de la Ville,
et

Présents par téléphone : Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer,

formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 22 janvier 2021.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

22-01-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



4. Première période de questions

Le maire répond d'abord aux questions de monsieur Simon Bonenfant du 11 janvier 2021 en lien avec le budget 2021 relatives à la section « Planification stratégique », à la section « Budget de fonctionnement » (section répartition des dépenses) et à la section « Budget d'investissement – PTI ». Le maire répond également aux questions de monsieur Bonenfant relatives à la planification stratégique 2019-2025 de la Ville et plus particulièrement en lien avec l'orientation 4 et la Maison de la famille.

Le maire répond de plus à la question de monsieur Doug Thomas en précisant que la Ville a une obligation, en matière de sécurité civile et de santé publique, de fournir les informations sur les mesures sanitaires en français et en anglais, ce qu'elle fait sur le site Web de la Ville dans la section « Important notice ». Cette obligation ne couvre pas les activités et les accès aux bâtiments publics puisque la Ville n'a pas de statut bilingue.

Le maire répond également à la question de madame Isabelle Gauthier en indiquant que des discussions d'ordre général sont en cours entre les procureurs des deux parties dans le dossier de l'ancien directeur général et qu'il ne peut en dire davantage considérant qu'il s'agit d'un dossier judiciairisé.

Le maire répond finalement à la question de madame Elizabeth Laurin en mentionnant que les travaux à la nouvelle usine d'eau potable ont débuté la semaine dernière et que, pour l'instant, aucun retard n'est prévu.

En terminant, le maire rappelle que les cliniques de dépistage de la COVID-19 qui ont lieu les mardi et mercredi à la Légion Royale canadienne sont très utilisées. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues en consultant les sites Web de la Ville et de la MRC.

5. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville informe le Conseil de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 7 décembre 2020.

6. Confirmation et attestation au ministère des Transports dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration du chemin Macdougall (RE 2018-805)

CONSIDÉRANT l'entente de contribution financière intervenue entre le ministère des Transports et la Ville de Lachute pour le dossier AIRRL-2017-415;

CONSIDÉRANT que selon les modalités d'application du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) 2016-2018, une résolution est nécessaire pour confirmer le coût réel et pour attester la fin des travaux;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux exécutés en date du 9 décembre 2020 s'élève à 219 838,74 \$ avec taxes nettes, pour les travaux de réfection du chemin Macdougall;

En conséquence; il est :



23-01-2021

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal confirme que le coût réel des travaux s'élève à 219 838,74 \$ avec taxes nettes et atteste que ces travaux sont terminés, le tout dans le cadre de l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration du chemin Macdougall.

-Adopté

7. Règlement modifiant le règlement 2020-830 décrétant un emprunt et une dépense de 838 000 \$ pour l'achat d'un camion auto-pompe neuf pour la Direction de la sécurité incendie afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 1 032 500 \$

7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2020-830 décrétant un emprunt et une dépense de 838 000 \$ pour l'achat d'un camion auto-pompe neuf pour la Direction de la sécurité incendie afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 1 032 500 \$ et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

7.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 25 janvier 2021, Monsieur le conseiller Denis Richer dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2020-830 décrétant un emprunt et une dépense de 838 000 \$ pour l'achat d'un camion auto-pompe neuf pour la Direction de la sécurité incendie afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 1 032 500 \$ », version du 21 janvier 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

8. Renouvellement du contrat de travail de monsieur Gilles Neveu à titre de chargé de projet temporaire

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 227-06-2020 qui autorisait l'embauche temporaire de Monsieur Gilles Neveu à titre de chargé de projet;

CONSIDÉRANT que son contrat de travail était d'une durée déterminée, soit du 10 juin 2020 au 23 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les dossiers particuliers que monsieur Gilles Neveu avait à sa charge sont toujours d'actualité et non complétés;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT que les connaissances et l'expérience de monsieur Neveu nous permettent de bénéficier de son expertise pour faire avancer ces dossiers particuliers notamment en lien avec l'eau potable et les eaux usées;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre ces dossiers particuliers en lien avec le développement de la Ville;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de renouveler le contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général en juin 2020;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat de travail est pour un maximum de 600 heures de travail réparties sur douze (12) mois;

CONSIDÉRANT que le salaire à verser a été planifié et que la somme est disponible au budget 2021;

En conséquence; il est:

24-01-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information à renouveler le contrat de travail de Monsieur Gilles Neveu à titre de chargé de projet, tel que présenté substantiellement par le directeur général.

-Adopté

9. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore (RE 2019-817)

CONSIDÉRANT la résolution 104-03-2019, adoptée à la séance du 18 mars 2019, mandatant la firme Équipe Laurence inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore - Plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que le contrat initial prévoyait 15 jours de surveillance au taux de 500 \$ par jour;

CONSIDÉRANT que la firme a effectué un total de 17,5 jours de surveillance en raison de délais supplémentaires des travaux;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 500 \$, taxes en sus, a été autorisée pour le suivi du deuxième appel d'offres;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire lorsque la directive ou l'ensemble cumulatif des directives est supérieur au moindre de 10 % du contrat initial ou de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2019-817;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Service du génie;

En conséquence, il est :

25-01-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme Équipe Laurence inc. pour des honoraires de surveillance supplémentaire dans le cadre des travaux de remplacement du pont-ponceau du ruisseau William sur le chemin Thomas-Gore au montant de 1 250 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2019-817.

-Adopté

10. Prolongement des infrastructures sur les lots 6 396 606, 6396 607, 6 396 605, 6 396 627, 6 341 003 et 6 396 629 du cadastre du Québec – Entente pour la cession d'infrastructures

CONSIDÉRANT que Les Investissements Bernard Guay inc., 9099-9103 Québec inc. et le Groupe Argenteuil inc. prévoient réaliser un projet résidentiel et commercial dans le secteur du boulevard Cristini;

CONSIDÉRANT qu'un prolongement des infrastructures est nécessaire pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite que les infrastructures lui soient cédées;

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation (CA) a été faite par Les Investissements Bernard Guay inc., et al. auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

En conséquence; il est :

26-01-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu

Que le Conseil municipal approuve les termes de l'entente pour la cession d'infrastructures pour le prolongement des infrastructures sur les lots 6 396 606, 6 396 607, 6 396 605, 6 396 627, 6 341 003 et 6 396 629 du cadastre du Québec;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Également résolu que le maire et la greffière soient autorisés à signer l'entente de cession entre la Ville de Lachute et Les Investissements Bernard Guay inc., 9099-9103 Québec inc. et le Groupe Argenteuil inc. ainsi que tout document ou contrat découlant de celle-ci;

Que la Ville de Lachute ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation demandée auprès du MELCC dans ledit projet et que la greffière soit autorisée, si requis, à le certifier.

-Adopté

11. Autorisation à signer une entente pour l'implantation de sentiers de marche et de raquette sur le site du Club de Golf Lachute - Abrogation de la résolution 453-12-2020

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute d'offrir, en période hivernale, un plateau permettant la pratique de la marche et de la raquette;

CONSIDÉRANT le succès et l'achalandage du projet de sentier pédestre hivernal sur le terrain de golf appartenant à Projet Golf Lachute s.e.c. lors des dernières années;

CONSIDÉRANT que le terrain de golf de Lachute est l'endroit idéal pour tenir ces activités hivernales;

CONSIDÉRANT que les parties désirent établir les conditions et les modalités d'utilisation du stationnement et du terrain requis pour l'implantation des sentiers;

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé;

En conséquence; il est :

27-01-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal approuve le projet d'entente de location du stationnement et du terrain requis pour l'implantation de sentiers sur le terrain de golf situé au 355, avenue Bethany, avec 9404-1753 Québec inc., f.a.s.r.s. Club de Golf Lachute, locataire du terrain, pour la période du 12 décembre 2020 au 4 avril 2021;

Qu'un montant de 15 000 \$, taxes en sus, soit remis à Projet Golf Lachute s.e.c., propriétaire du terrain, en contrepartie de cette entente à même le poste budgétaire 02-701-50-538;

Qu'un premier versement de 7 500 \$, taxes en sus, soit effectué le 14 décembre 2020;

Qu'un second versement de 7 500 \$, taxes en sus, soit effectué le 8 février 2021;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente;

Que le Service des loisirs, culture et vie communautaire soit mandaté pour assurer le suivi de cette entente et pour apporter les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'entente;

Que le Conseil municipal abroge la résolution 453-12-2020 autorisant la signature d'une entente pour l'implantation de sentiers de marche et de raquette sur le site du Club de Golf Lachute.

-Adopté

12. Deuxième période de questions

Le maire ayant traité les questions reçues par courriel lors de la période de questions du point 4 de la présente séance, la deuxième période de questions est annulée.

13. Levée de la séance

En conséquence; il est:

28-01-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 10.

-Adopté

Carl Pélouquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

